



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné M. Frédéric Marcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Sources, que le règlement suivant est entré en vigueur conformément à l'article 53.11 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) :

- Règlement 258-2020 modifiant le règlement 80-98 Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Sources – dispositions sur les zones à potentiel de développement d'instabilité du sol, le **21 août 2020**;

DONNÉ à Asbestos, ce 25^e jour du mois de septembre deux-mille-vingt (25 septembre 2020).

FRÉDÉRIC MARCOTTE
Directeur général et secrétaire-trésorier